

# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

11 décembre 2020  
11h-12h



**Bonjour et bienvenue**

**-Penser à vous identifier**

*(renommez vous en renseignant votre nom et votre structure  
click droit > renommer)*

**- Penser à couper votre micro**

*(click sur l'icône micro en bas)*

**- Poser vos questions uniquement via le chat**

*(click sur l'icône chat)*

**Webinaire réalisé par :**



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

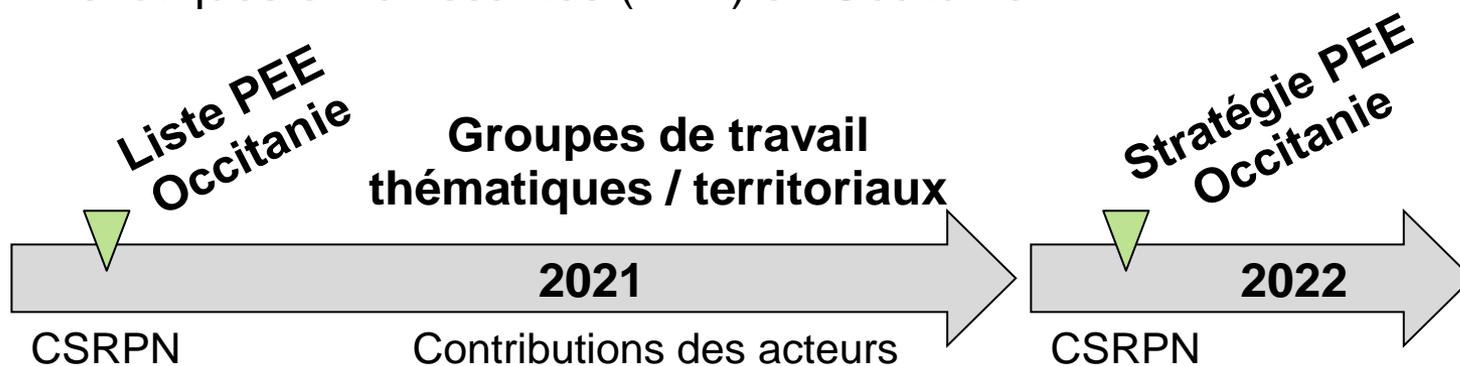
# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

Evènement co-organisé par les deux CBN d'Occitanie

Un cadre cohérent qui se décline aux niveaux européen, national et régional

Une coopération régionale des référents flore (CBN) et des référents faune (CEN) sur les espèces exotiques envahissantes

Etapas de l'élaboration de la stratégie relative aux plantes exotiques envahissantes (PEE) en Occitanie :





# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie



Intervention de :

**Sébastien FOURNIÉ** – DREAL Occitanie

**Réglementation et état d'avancement de l'élaboration des  
stratégies espèces exotiques envahissantes (faune/flore)  
d'Occitanie**

**Webinaire de restitution de l'enquête « plantes exotiques envahissantes »**  
« Point d'information sur les travaux relatifs à la stratégie régionale sur les plantes  
exotiques envahissantes en Occitanie »

**11 décembre 2020**

# Les espèces exotiques envahissantes

## Éléments de définition

- Une EEE doit répondre aux critères suivants :

**Introduction** : une espèce est transportée **par l'homme** sur un territoire dont elle n'est pas originaire ; processus accéléré par les flux de transit à l'échelle de la planète ;

**Acclimatation** : l'espèce réussit à survivre sur son nouveau territoire d'introduction. Cet aspect est favorisé par des écosystèmes fragilisés par des perturbations anthropiques ;

**Naturalisation** : l'espèce arrive à se reproduire sur son nouveau territoire ;

**Expansion** : l'espèce colonise ce territoire et s'étend. Le caractère envahissant se caractérise par une extension rapide au détriment d'espèces locales

**Une des principales menaces pour la biodiversité.**  
Les milieux insulaires sont particulièrement concernés

# La réglementation européenne



## Règlement européen 1143/2014

<https://eur-lex.europa.eu/>

## Listes des EEE préoccupantes pour l'UE (EEEUE) :

- 37 espèces en juillet 2016 dont **14** espèces de flore
- 12 espèces en juillet 2017 dont **9** espèces de flore
- 17 espèces en juillet 2019 dont **13** espèces de flore

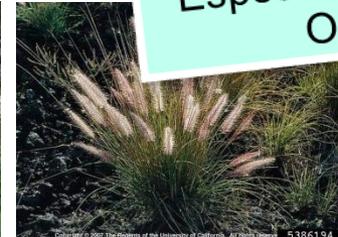
## Listes des EEEUE avec les fiches espèces :

<http://especies-exotiques-envahissantes.fr/>

# Réglementation relative aux espèces végétales exotiques envahissantes

Espèces végétales mentionnées au Règlement européen 1143/2014

Espèces présentes en Occitanie



All © Wikimedia.org

# La réglementation nationale

**Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016** : création de sous sections (livre IV de la partie législative, titre I, chap I) dans le code de l'environnement

**L.411-5 (niveau 1)** : interdiction d'introduction dans le milieu naturel : espèces non indigènes et non domestiques/cultivées

**L.411-6 (niveau 2)** : interdiction d'introduction sur le territoire et dans le milieu naturel, transit, détention, transport, colportage, utilisation, échange, mise en vente, achat : espèces non indigènes

L'ensemble des espèces concernées par ces deux articles sont définies par 2 arrêtés : [Arrêté du 14 février 2018 "faune"](#) ; [Arrêté du 14 février 2018 "flore"](#) mis à jour par : [Arrêté du 10 mars 2020](#)

## Les régimes d'autorisation

Manipulation des EEE : **R.411-38 à 42** du code de l'environnement  
[Note technique du 02/11/2018 relative aux régimes d'autorisation](#)

Lutte contre les EEE : **R.411-46 et 47** du code de l'environnement  
[Note technique du 02/11/2018 concernant les opérations de lutte](#)

# Stratégie nationale relative aux EEE

Réalisée en 2017, la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes comprend 5 axes et 38 actions :

**Axe 1** : prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes

**Axe 2** : interventions de gestion des espèces et restauration des écosystèmes

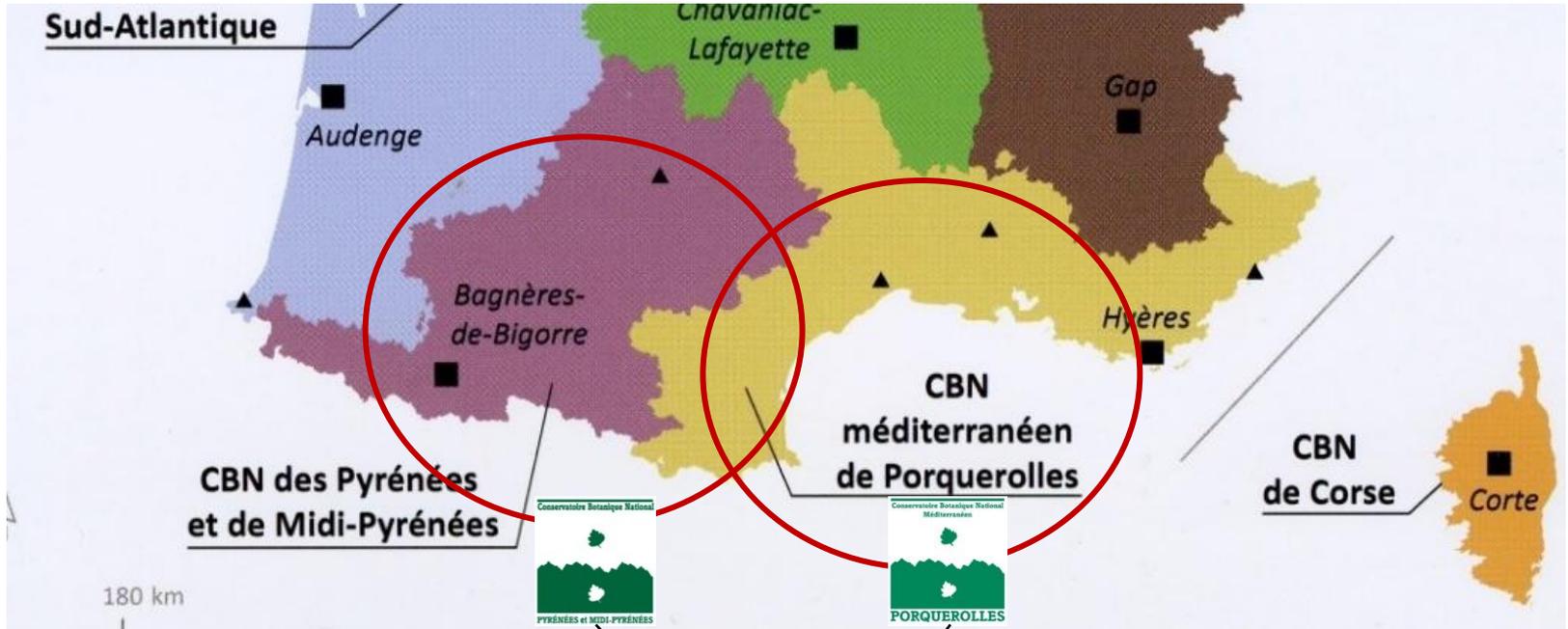
**Axe 3** : amélioration et mutualisation des connaissances

**Axe 4** : communication, sensibilisation, mobilisation et formation

**Axe 5** : gouvernance

**Stratégie nationale espèces exotiques envahissantes**

# Stratégies régionales relatives aux espèces végétales exotiques envahissantes



## Stratégie EVEC en Occitanie



Existants



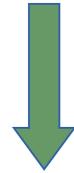
En cours de réalisation



**CBNPMP** : Plan d'actions sur les PEE en Midi-Pyrénées  
<http://pee.cbnpmp.fr/>

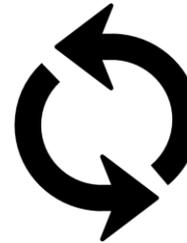
**CBNMed** : stratégie EVEC en région PACA et ex-LR

Travaux préparatoires :  
- questionnaire auprès des acteurs,  
- fiches espèces en Occitanie



## Stratégie EEE flore

Contacts : Jérôme Dao, Cyril Cottaz



## Stratégie EEE faune

Contacts : Laurent Pontcharraud, Camille Gilliot, Iris Lang, Olivier Scher

**Intérêt de la stratégie** : prioriser les actions de lutte, prévenir l'introduction d'espèces, actions rapides sur espèces émergentes, mutualisation des connaissances, un document fédérateur, etc.

**Bénéficiaires** : services de l'Etat (DREAL, DDT, OFB), CBN, aménageurs, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, socioprofessionnels (jardineries, animaleries, etc), chasseurs, pêcheurs, grand public, ...

# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie



Intervention de :

**Mallaury HAMON** – CBN méditerranéen de  
Porquerolles

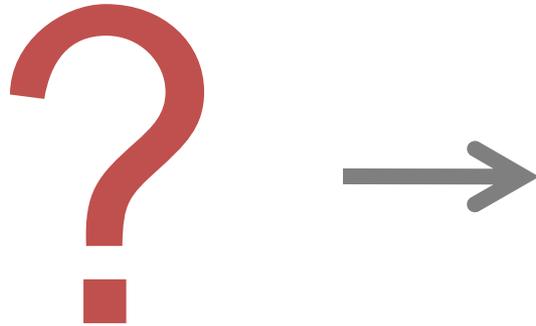
**Restitution de l'enquête PEE en Occitanie**  
**Quels acteurs et quels besoins ?**

**Webinaire de restitution de l'enquête « plantes exotiques envahissantes »**  
« Point d'information sur les travaux relatifs à la stratégie régionale sur les plantes  
exotiques envahissantes en Occitanie »

**11 décembre 2020**

# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

Conception du questionnaire



Enquête sur 4 grands axes:

- A. Informations générales
- B. Connaissances de la **problématique** et des **ressources**
- C. Panorama des **actions** existantes
- D. Identification des **attentes** et des **besoins**

# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

Conception du questionnaire



Google Forms

1130 destinataires

545 structures en région Occitanie

Mailing liste

Communication/Diffusion



Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie relative aux plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

(durée estimée du questionnaire : 10 minutes)



email (2 relances)



réseau partenaires

.fr

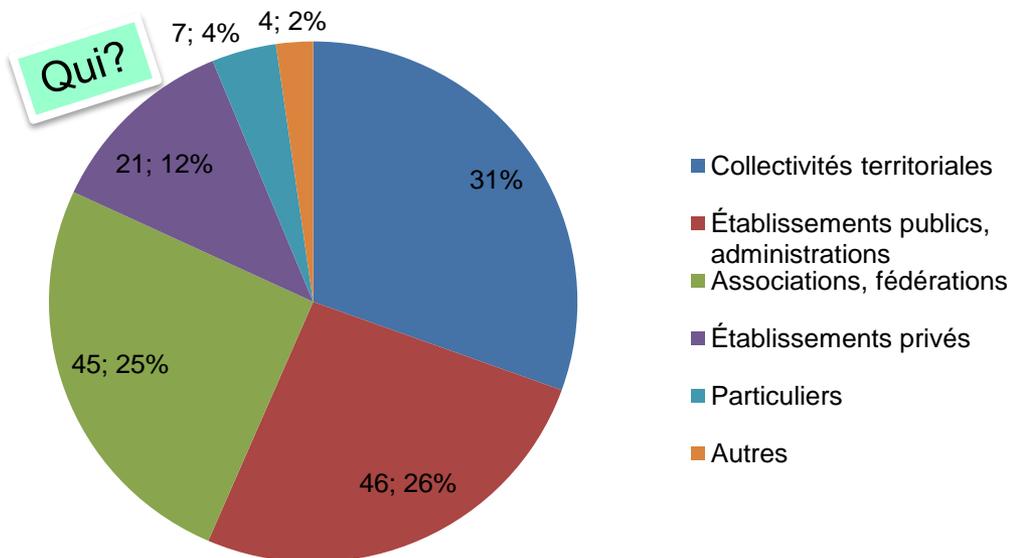
liens sur sites web

# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie



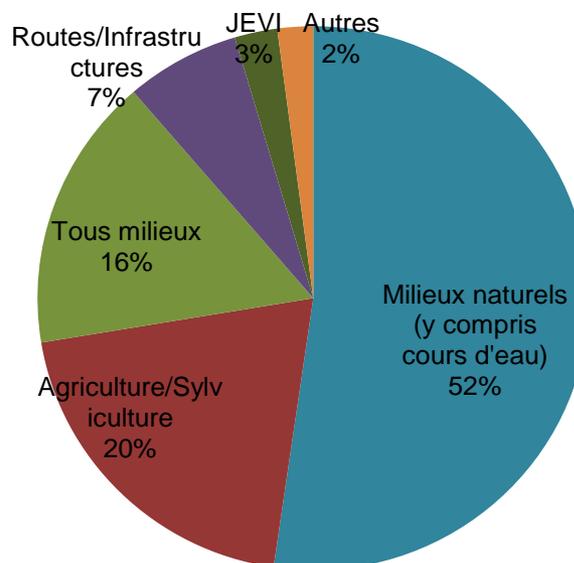
## Information générales

174 réponses (15.4%)



Nombreux acteurs de l'environnement

Peu d'acteurs JEVI (Jardins, Espaces végétalisés et infrastructures) et Routes/Infrastructures



# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

Connaissance de la **problématique** et des ressources

Confrontés aux PEE?

92 % des  
répondants sont  
confrontés aux  
PEE

Niveau de  
connaissance?

+ de 85 % des  
répondants considèrent  
avoir un bon niveau de  
connaissance sur les  
PEE

# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

Connaissance de la problématique et des **ressources**

Sites de référence ?

[www.especes-exotiques-envahissantes.fr](http://www.especes-exotiques-envahissantes.fr)

[www.invmed.fr](http://www.invmed.fr)



Espèces Végétales Exotiques Envahissantes  
Alpes-Méditerranée

<http://pee.cbnpmp.fr/>

[www.codeplantesenvahissantes.fr](http://www.codeplantesenvahissantes.fr)

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN  
MIDI-PYRÉNÉES

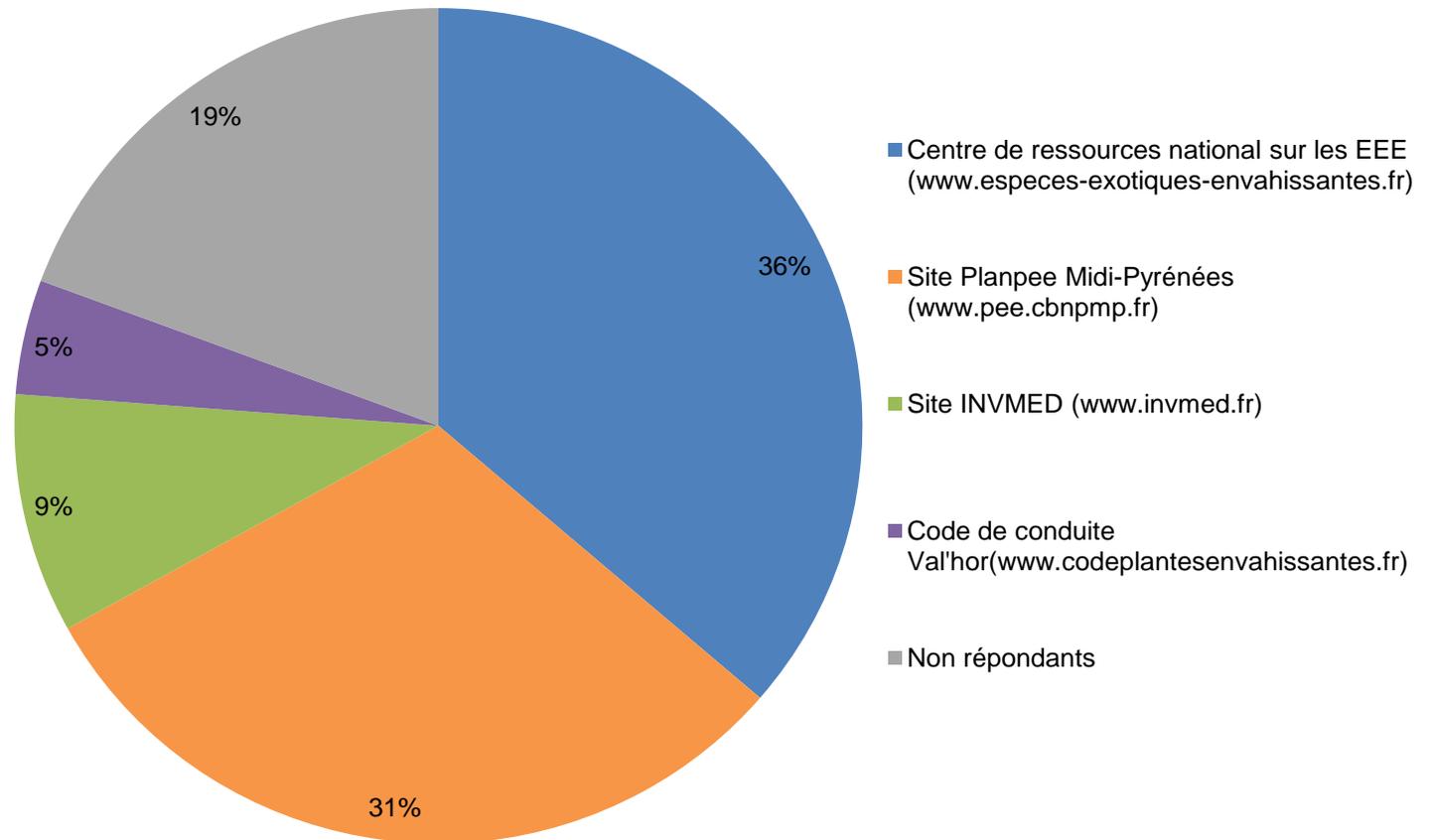
*les reconnaître, les prévenir, les maîtriser*



# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

Connaissance de la problématique et des **ressources**

Sites de référence ?



# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

## Connaissance de la problématique et des ressources

Documents de référence ?

2014

Journal officiel de l'Union européenne

**2014**

RÈGLEMENT (UE) N° 1143/2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL  
du 22 octobre 2014  
relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes

LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,  
vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 192, paragraphe 1,  
vu la proposition de la Commission européenne,  
après transmission du projet d'acte législatif aux parlements nationaux,  
vu l'avis du Comité économique et social européen (1),  
après consultation du Comité des régions,  
statuant conformément à la procédure législative ordinaire (2),  
considérant ce qui suit:

(1) L'apparition, sur de nouveaux sites, d'espèces exotiques, qu'il s'agisse d'animaux, de plantes, de champignons ou de micro-organismes, ne constitue pas toujours une source de préoccupation. Cependant, un sous-ensemble significatif des espèces exotiques peuvent devenir envahissantes et avoir de graves effets néfastes sur la biodiversité et les services écosystémiques associés, ainsi que d'autres incidences sociales et économiques, qu'il y a lieu d'éviter. Quelque 12 000 espèces présentes dans l'environnement de l'Union et d'autres pays européens sont exotiques, et 10 à 15 % d'entre elles envahissent sans cesse les écosystèmes.

(2) Les espèces exotiques envahissantes constituent l'une des principales menaces qui pèsent sur la biodiversité et les services écosystémiques associés, en particulier dans les zones géographiquement isolées et dans celles en voie de réhabilitation. Les espèces qui pèsent un impact particulièrement grave sont celles qui sont introduites par l'homme, par l'importation de marchandises, des échanges commerciaux, des transports, du tourisme et du changement climatique.

(3) Les menaces que les espèces exotiques envahissantes font peser sur la biodiversité et les services écosystémiques associés peuvent différer fortement en ce qui concerne de graves incidences sur les espèces indigènes et sur la structure et le fonctionnement des écosystèmes par une modification de leur habitat, la concurrence entre les espèces, le traitement de pathogènes, le remplacement d'espèces indigènes ou une perturbation de leur cycle de reproduction et par des modifications génétiques par hybridation. En outre, les espèces exotiques envahissantes peuvent également avoir un effet négatif important sur la santé humaine et sur l'économie, tandis que les espèces vivantes, et leurs parties constitutives susceptibles de se reproduire, constituent une menace pour la biodiversité, les services écosystémiques associés, la santé humaine et l'économie, et les seuls moyens de prévention sont la prévention de leur introduction et la gestion de leur propagation.

(4) En tant que partie à la convention sur la diversité biologique, approuvée par la décision 5126/2000 du Conseil (3), l'Union est liée par l'article 8, point b), de ladite convention, qui prévoit que chaque partie contractante, dans la mesure du possible et selon ce qui convient, empêchera l'introduction, contrôlera ou éliminera les espèces exotiques

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER  
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES, DES SURS ET DU CLIMAT

**2017**

**STRATÉGIE NATIONALE**  
relative aux espèces exotiques envahissantes

2009

Stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes (EEE) en Languedoc-Roussillon :  
Présentation Générale

1. État des lieux

1.1. Contexte théorique et orientations internationales

Les invasions biologiques peuvent être schématisées en 4 grandes phases : l'introduction d'une espèce, son établissement, sa naturalisation puis sa réintroduction dans son milieu d'origine, et l'impact qu'elle fait par sa prolifération au sein des nouveaux habitats, et qui est au sein du moment ou les SDAGE sont le plus menacés.

Les principes directeurs de la Convention sur la Diversité Biologique s'appuient sur ces notions pour définir une "Approche hiérarchique à trois phases" qui est assez préconisée dans la stratégie européenne et doit servir de fondement à toutes les mesures relatives aux espèces exotiques envahissantes. Cette approche donne la priorité à la prévention des introductions, sur deux autres phases consistant à gérer les invasions selon leur stade d'évolution : soit l'invasion est limitée géographiquement et dans le cas contraire éradiquée, soit l'éradication n'est plus réalisable car l'invasion est très étendue ou très ancienne ou que les ressources humaines ne sont pas disponibles, et alors il convient de mettre en œuvre des mesures de confinement et de lutte à long terme.

Il existe donc quatre étapes principales en matière de lutte contre les espèces exotiques : 1) la prévention, 2) l'éradication, 3) le contrôle et 4) la restauration écologique et la régulation des impacts. La prévention des introductions est la priorité et notre première option. Les grandes phases d'invasion peuvent donc être reliées à des choix différents de gestion selon la relation suivante :

Phases d'invasion	Choix de gestion / traitement	Recommandations
Introduction	Prévention	La prévention des introductions d'espèces exotiques envahissantes est généralement beaucoup plus économique et beaucoup plus réalisable que l'éradication que les mesures de lutte prises une fois qu'une telle espèce est introduite.
Établissement / Naturalisation	Détection précoce et éradication	Quand une espèce exotique envahissante a été introduite et est en voie de l'établir précocement et de prendre rapidement des mesures pour empêcher ou limiter sa réintroduction dans le plus grand des cas, l'intervention à privilégier consiste à éradiquer ces organismes dès que possible.
Propagation	Confinement et confinement	Si l'éradication n'est pas réalisable ou si des ressources ne sont pas disponibles à court terme, des mesures de confinement et de lutte à long terme doivent être mises en œuvre (stratégie SDAGE 2 de la CDE).
Équilibre et impact	Restauration écologique et atténuation des impacts	Les politiques de management doivent être complétées par des mesures de restauration écologique pour les espèces, les habitats naturels et les écosystèmes affectés par les invasions biologiques.

Tableau 1. Recommandations de gestion en fonction du stade d'invasion.

**2013**

Plan régional d'actions : Plantes Exotiques Envahissantes en Midi-Pyrénées  
2013-2018

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr

**2014**

Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

Stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur et son plan d'actions

Octobre 2014

Bassins Rhône-Méditerranée et de Corse **2016**

Savoirs et savoir-faire sur les populations exotiques envahissantes végétales et animales et préconisations pour la mise en œuvre des SDAGE.

TOME 2  
Listes de référence et préconisations pour la mise en œuvre des SDAGE

Volume 3 : rapport

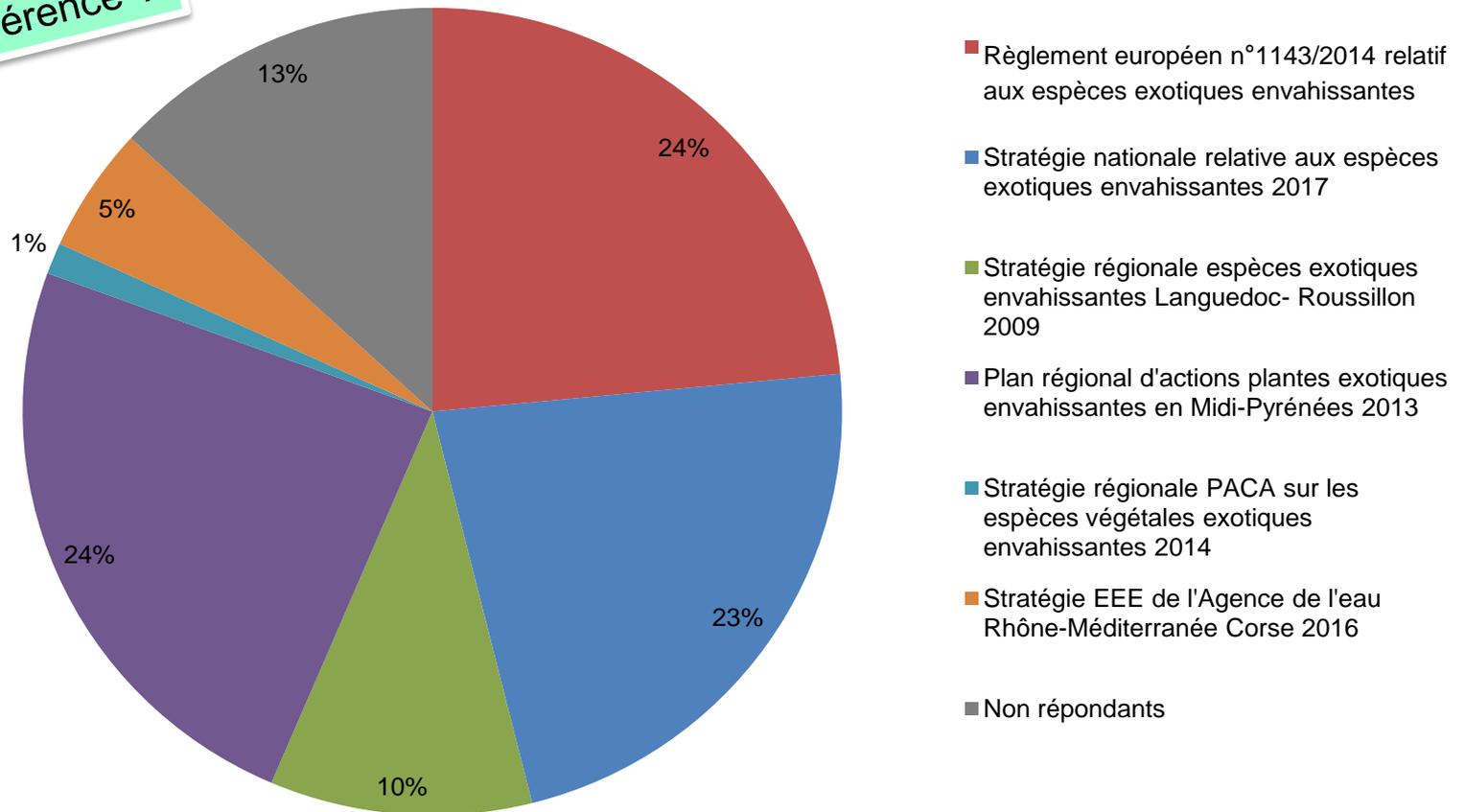
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse  
3 rue de la République  
69 303 LYON cedex 07

juillet 2016  
17  
042 602

# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

## Connaissance de la problématique et des **ressources**

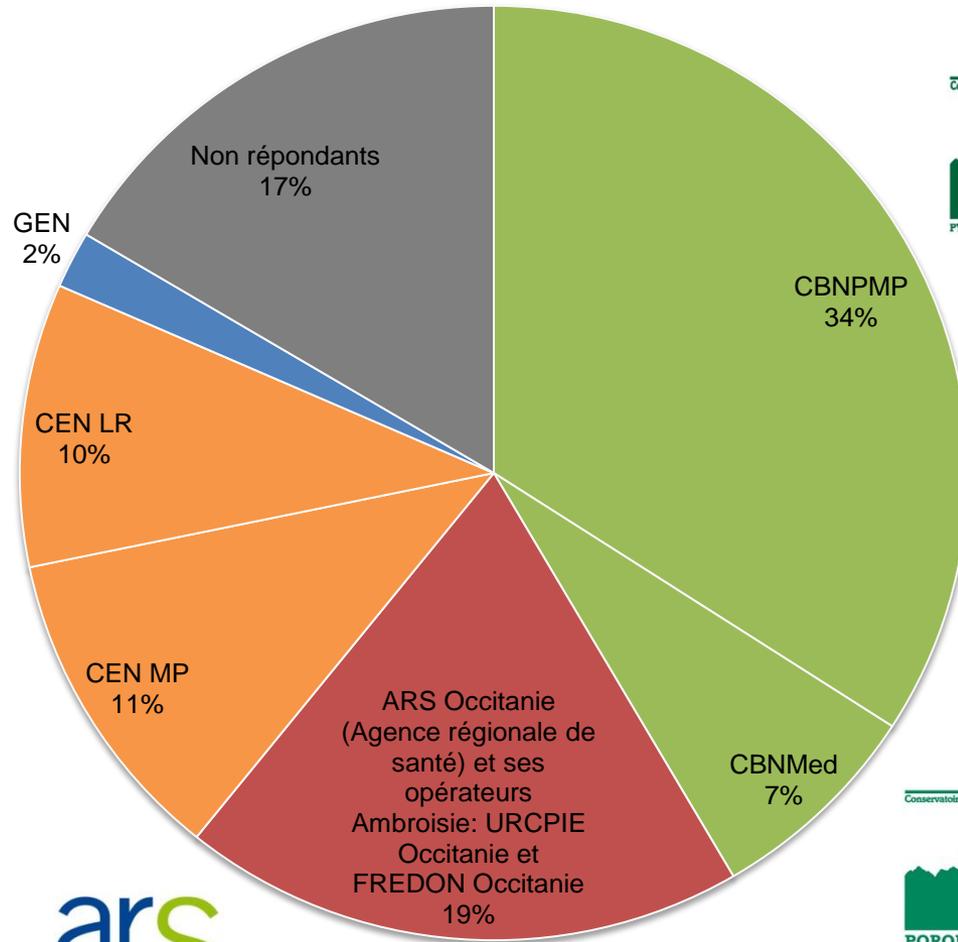
Documents de référence ?



# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

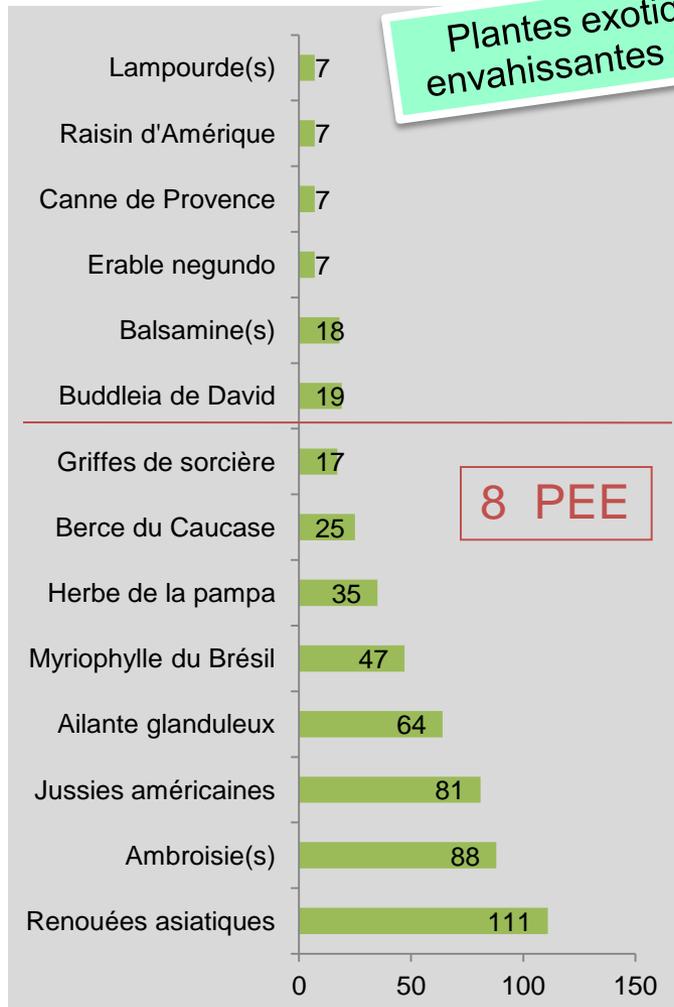
Connaissance de la problématique et des **ressources**

Acteurs référents ?



# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

## Plantes exotiques envahissantes



Plantes exotiques envahissantes (PEE)

24%



19%

17%



14%

10%



7%

5%



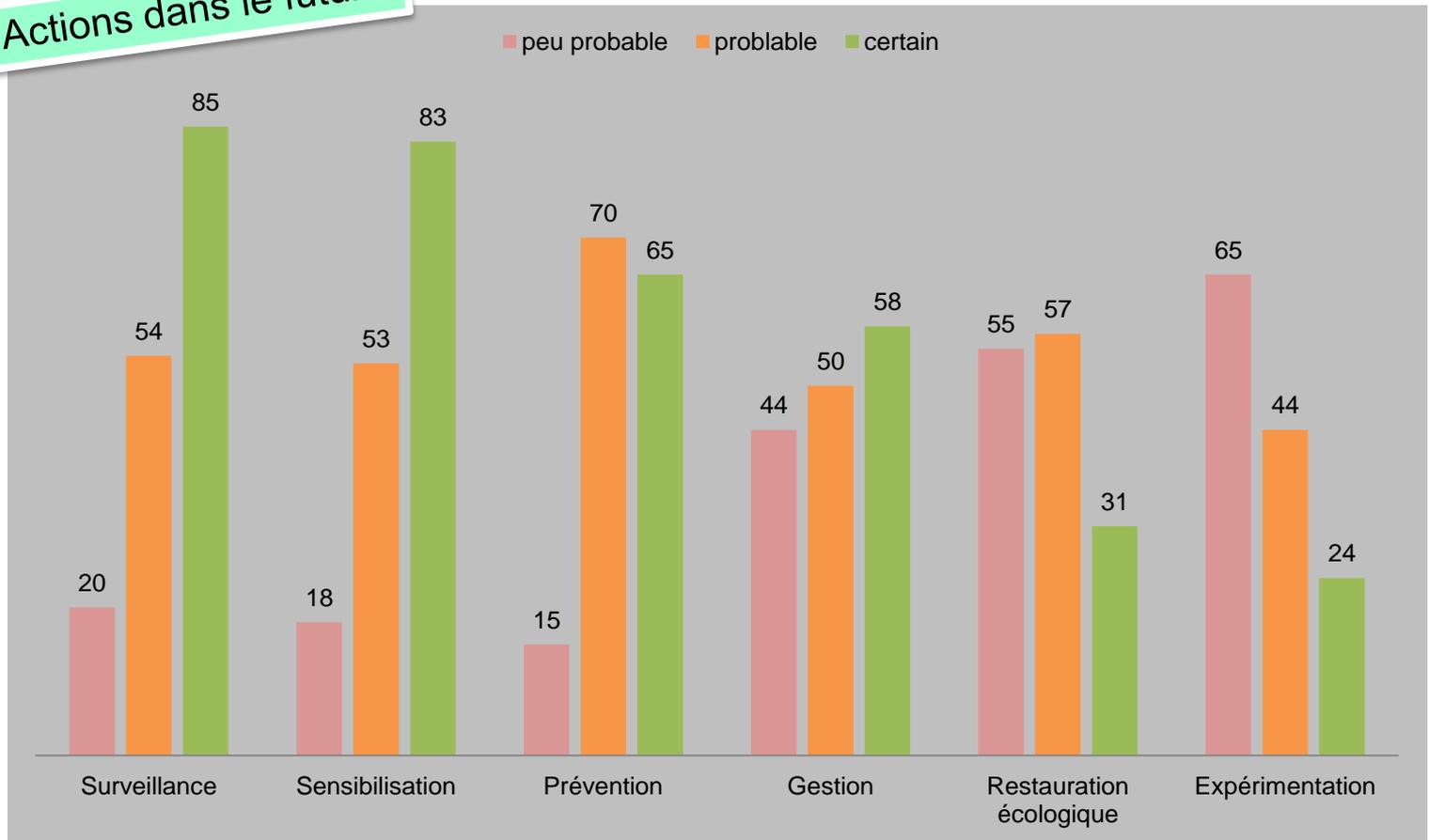
4%

8 PEE

# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

## Panorama des actions

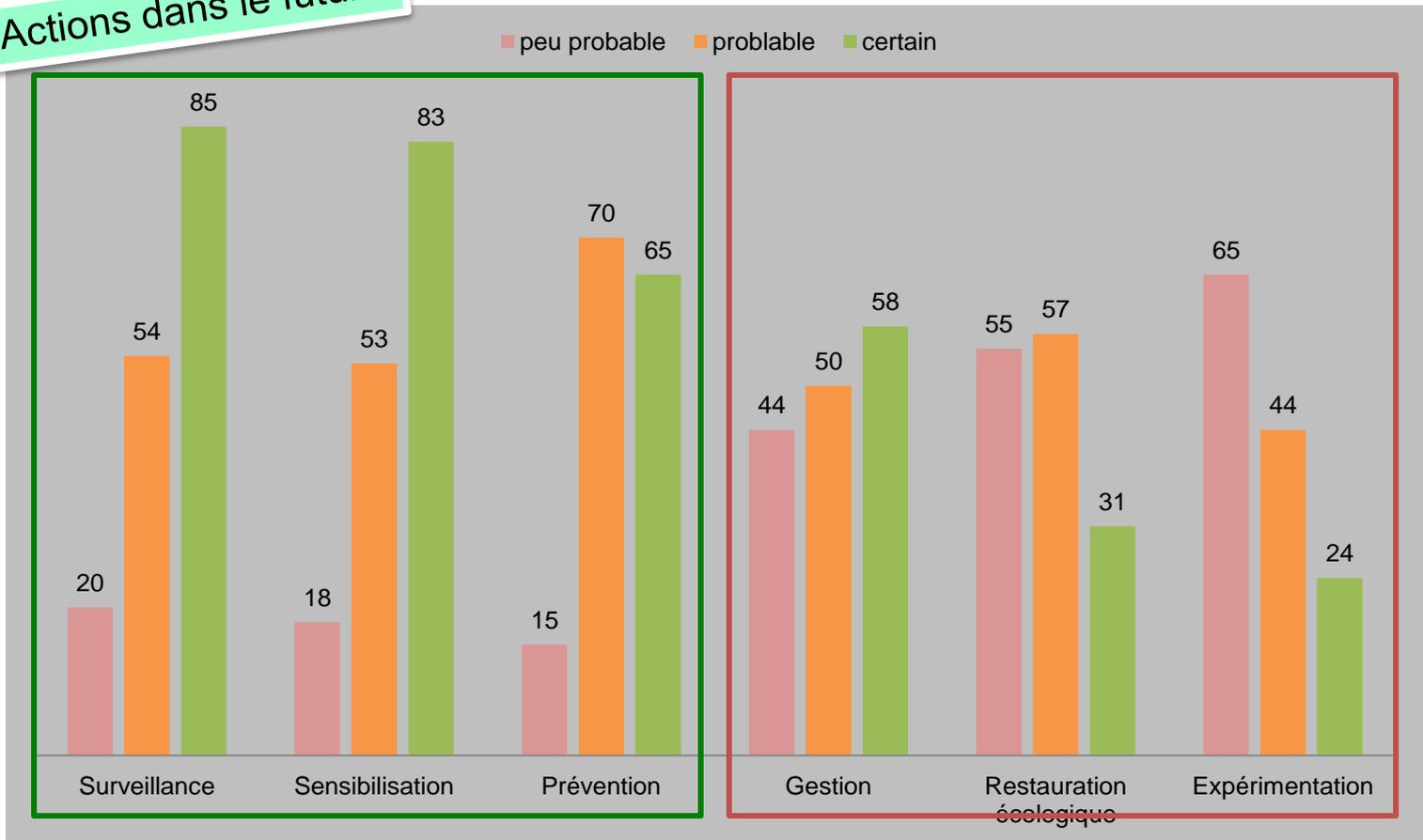
Actions dans le futur?



# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

## Panorama des actions

Actions dans le futur?



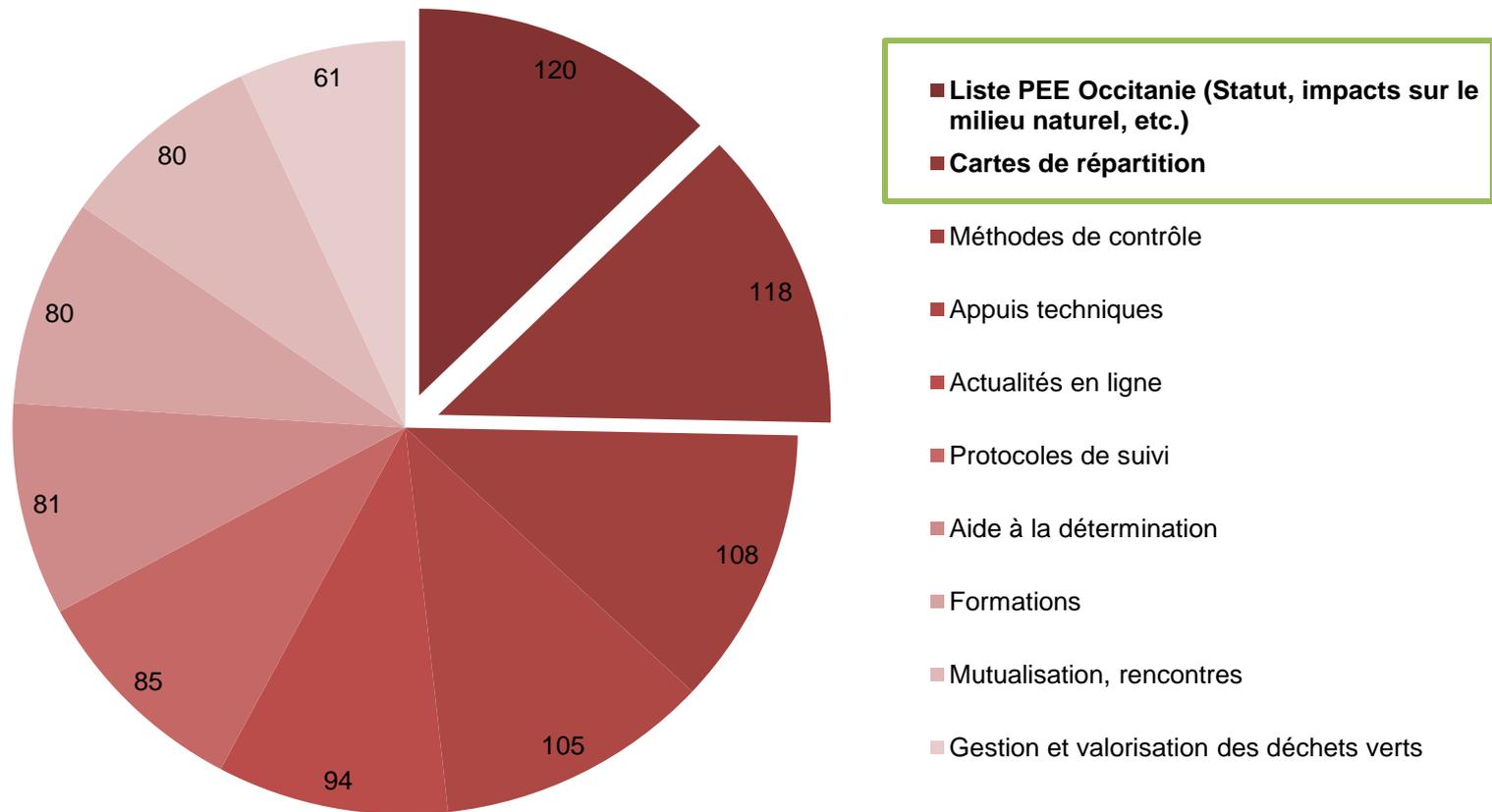
- Couteuses

+ Couteuses

# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

## Identification des **attentes** et des **besoins**

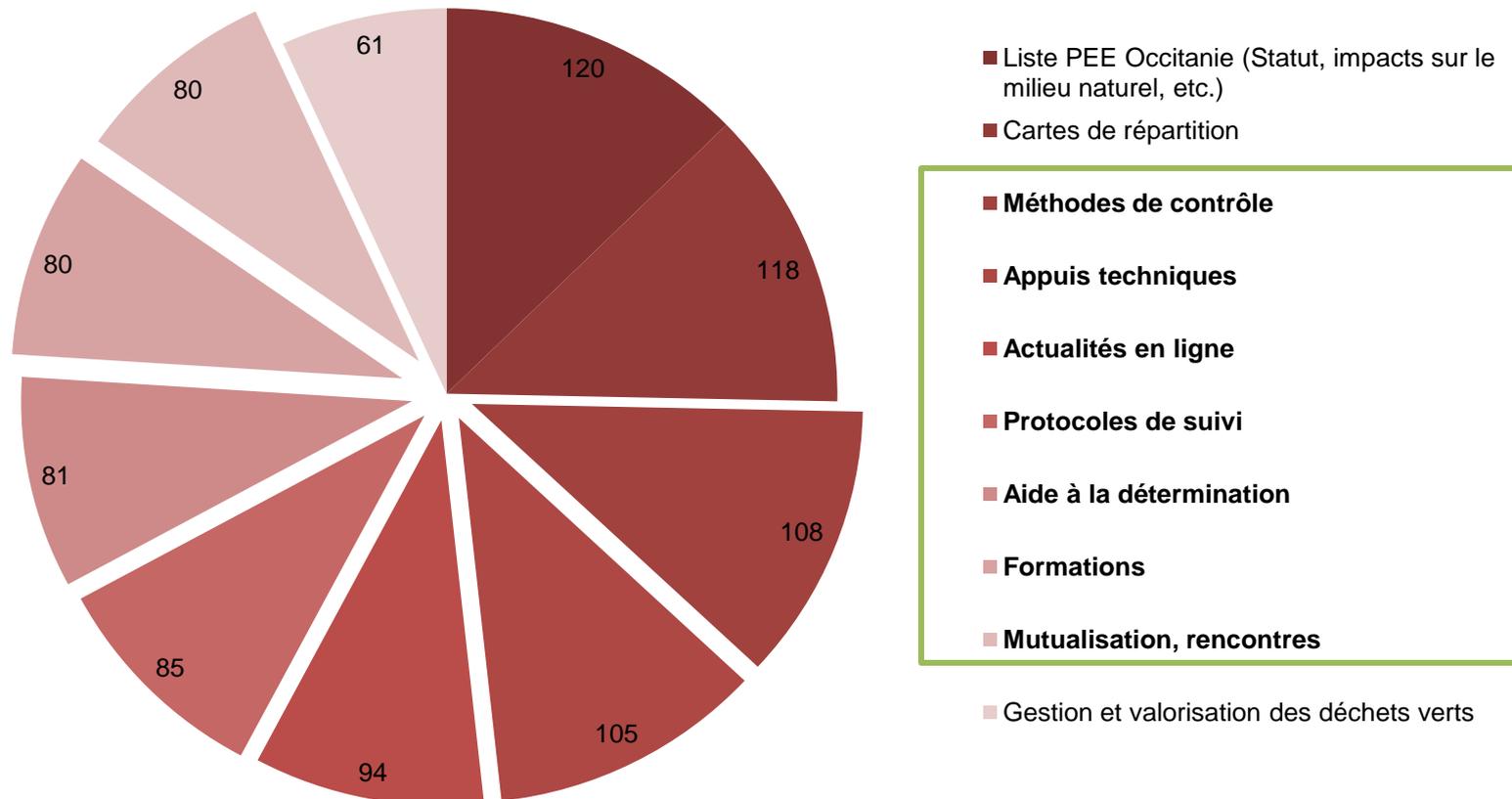
Hiérarchisation des besoins?



# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

## Identification des **attentes** et des **besoins**

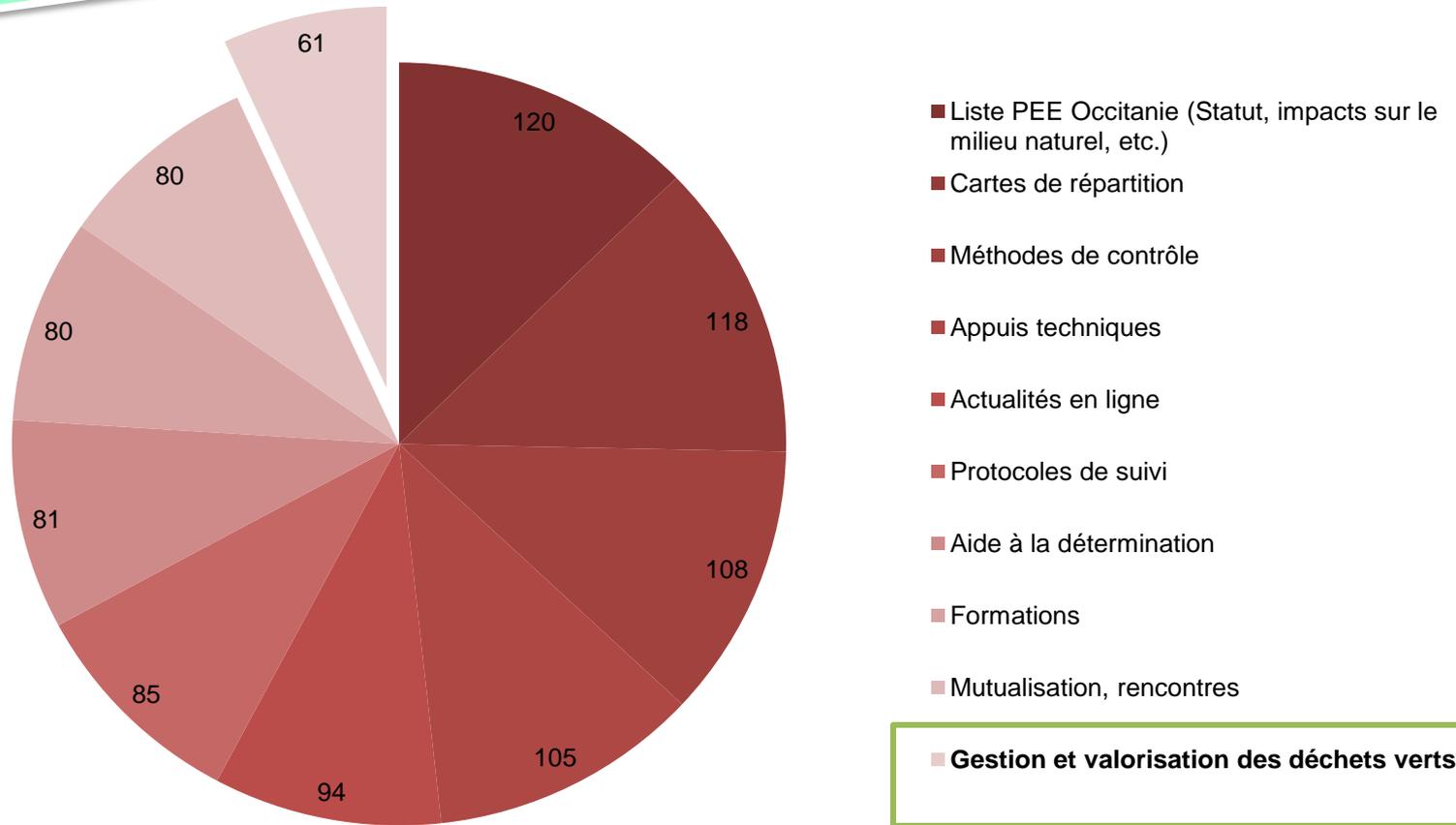
Hiérarchisation des besoins?



# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

## Identification des **attentes** et des **besoins**

Hiérarchisation des besoins?

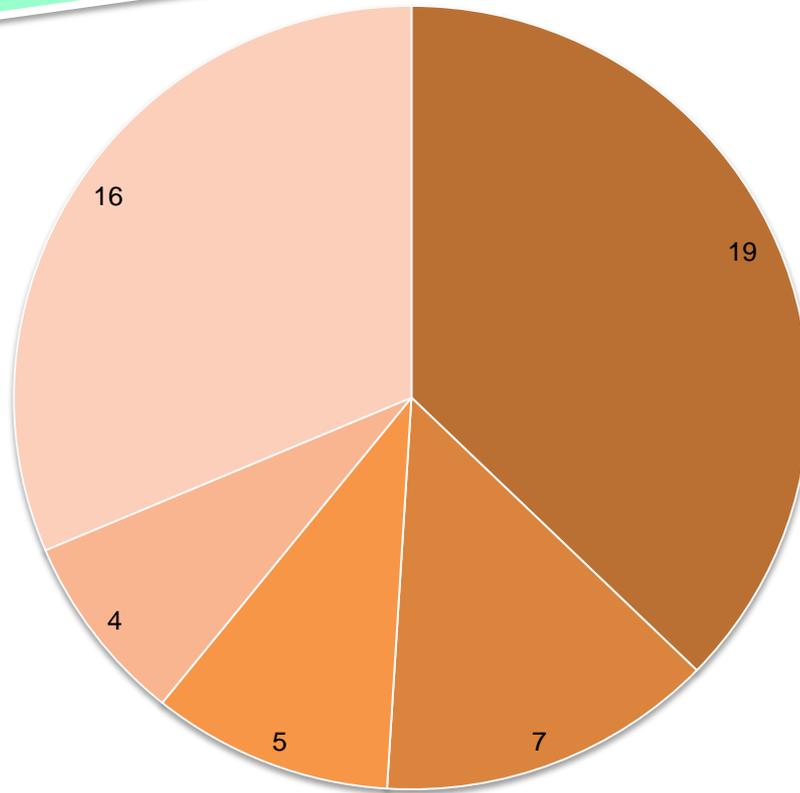


# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

Identification des **attentes** et des **besoins**

D'autres attentes vis-à-vis de la future stratégie

51 réponses



- Mise en réseau
- Veilles et suivis
- Communication
- Moyens
- Autres

# Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie

Merci pour votre attention!

**Avez-vous des questions ?**  
Si oui, utiliser l'outil « **Converser** »



Pour contribuer à la stratégie, contacter: [contact@pee-occitanie.fr](mailto:contact@pee-occitanie.fr)